



## Non reconnaissance de 4 mois d'activité d'infirmière libérale

Par **joseph**, le **28/06/2010** à **17:15**

Bonjour, rn  
le 01 10 1979, j'ouvre un cabinet d'infirmière à domicile. J'ai effectué toutes les démarches: rn  
-conventionnement auprès de la sécurité sociale: paiement de l'URSAAF et cotisation praticiens rn  
-ouverture des droits à la CARPIMKO à cette même date; mais exonération des cotisations en temps que jeune professionnelle pendant UN AN rn  
-paiement de la taxe professionnelle à cette même date rn  
-paiement des impôts sur les bénéfices depuis cette date. rn  
J'ai donc travaillé depuis le 01 10 1979 jusqu'au 30 09 1980, et sur mon relevé de carrière, il est impossible de les voir apparaître. rn  
Je sais bien que pour ces 4 trimestres "manquants" je ne percevrais rien de la Carpimko, mais néanmoins ce sont des trimestres travaillés qui me font défaut sur le total tous régimes confondus. rn  
A noter cessation de cette activité le 30 06 1990. Merci pour la réponse qui me sera faite .Laurette JOSEPH